

CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Montants exprimés en Euros.

LES SOUSSIGNES :

- M. : Jordan CELINI

Fonction : Directeur de Succursale

- M. : Yannick CHLASTA

Fonction : Chargé de Clientèle Professionnelle

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le N° 356 801 571 RCS METZ, certifiant par la présente qu'il a été déposé dans les caisses de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, conformément aux articles L225-12 et L225-13 du Code de Commerce, sur un compte bloqué n° 337 20..369207

intitulé (1) A CIEL OUVERT MICKAEL ANDRADE

Société par actions simplifiée en formation,

à l'agence de : REIMS LANGLET

la somme de (2) 5000 EUROS

CINQ MILLE EUROS

représentant le montant libéré en espèces de la valeur nominale des Actions de ladite Société, et qu'en outre, il leur a été présenté la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux. Au vu de cette liste et des sommes déposées, il apparaît que les versements s'établissent ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DOMICILE	MONTANTS
ANDRADE	MICKAEL	177 RUE JEAN GOUJON 77350 LE MEE SUR SEINE	.4950 EUROS
A CIEL OUVERT FRANCE		1 RUE CAPITAIN DREYFUS 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	.50 EUROS

Le retrait des fonds, provenant des souscriptions en numéraire, ne peut être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L225-11 du Code de Commerce.

Fait à REIMS

..... 5 FEVRIER 2024

Signature

Signature

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
Agence REIMS LANGLET
20 cours JB Langlet - BP 121
51055 REIMS Cedex

1/1

F2785 (v 27-11-2014 01)

(1) Indiquer la dénomination sociale.

(2) Somme inscrite en lettres et en chiffres.